

FCP AMEN CEA
SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2011

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2011

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du FCP AMEN CEA comprenant le bilan au 31 décembre 2011, l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date ainsi que les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Le gestionnaire du FCP AMEN CEA est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux Normes d'Information Financière généralement admises en Tunisie, promulguées par la loi 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux standards professionnels généralement pratiqués sur le plan international. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'erreurs significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire du FCP AMEN CEA, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour notre opinion.

A notre avis, les états financiers mentionnés plus haut sont réguliers et sincères et présentent une image fidèle, pour tous les aspects significatifs, de la situation financière du FCP AMEN CEA arrêtée au 31 décembre 2011 et des résultats de ses opérations pour la période close à cette date en conformité avec le Système Comptable des Entreprises.

Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévus par l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif.

(i) Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations données dans le rapport de gestion et dans les documents adressés aux porteurs de parts sur la gestion de l'exercice 2011.

(ii) Conformément aux dispositions de l'article 15 de la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux standards professionnels généralement pratiqués sur le plan international, nous n'avons pas relevé d'insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers.

Jelil BOURAOUI

Tunis, le 30 Mars 2012

Bilan
31/12/2011
(Exprimé en dinars)

	Notes	31/12/2011
ACTIF		
Portefeuille-titres		<u>212 698</u>
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	3.1	192 385
Obligations et valeurs assimilées	3.2	20 313
Placements monétaires et disponibilités		<u>1 923</u>
Placements monétaires		
Disponibilités	3.3	1 923
TOTAL ACTIF		<u>214 621</u>
PASSIF		
Opérateurs créditeurs		918
Créditeurs divers		224
TOTAL PASSIF		<u>1 142</u>
Capital	3.4	<u>210 420</u>
Sommes distribuables	3.9	<u>3 059</u>
Sommes distribuables des exercices antérieurs		-
Sommes distribuables de l'exercice en cours		3 059
ACTIF NET		<u>213 479</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>214 621</u>

ETAT DE RESULTAT
31/12/2011
(Exprimé en dinars)

	Notes	Période 28/03/2011 31/12/2011
Revenus du portefeuille-titres	3.5	4 563
Revenus des placements monétaires	3.6	85
Total des revenus de placements		4 648
Charges de gestion des placements	3.7	2 288
Revenus Nets des placements		2 360
Autres charges	3.8	164
RESULTAT D'EXPLOITATION		2 196
Régularisation du résultat d'exploitation		863
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		3 059
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		<863>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		6 476
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		2 572
Frais de négociation		<467>
Résultat non distribuable		8 581
RESULTAT NET DE LA PERIODE		10 777

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**31/12/2011****(Exprimé en dinars)**

	Période 28/03/2011 31/12/2011
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	10 777
Résultat d'exploitation	2 196
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	6 476
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	2 572
Frais de négociation de titres	<467>
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	102 702
Souscriptions	
- Capital	106 700
- Régularisation des sommes non distribuables	3 372
- Régularisation des sommes distribuables	941
Rachat	
- Capital	<8 000>
- Régularisation des sommes non distribuables	<317>
- Régularisation des sommes distribuables	<78>
- Droit de sortie	84
VARIATION DE L'ACTIF NET	113 479
ACTIF NET	
En début de période	100 000
En fin de période	213 479
NOMBRE D' ACTIONS	
En début de période	
En fin de période	1 987
VALEUR LIQUIDATIVE	107,437
TAUX DE RENDEMENT	7,44%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31-12-2011

1- PRESENTATION DU FONDS

FCP AMEN CEA est un fonds commun de placement du type mixte, régi par le code des organismes de placement collectif.

Il a été créé le 28 Mars 2011 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du portefeuille titres du fonds est assurée par AMEN INVEST
AMEN INVEST a été désignée distributeur des titres du FCP AMEN CEA
L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2011 sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente. Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

2.3- Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leurs coûts d'acquisition majorés des intérêts courus à la date d'arrêté.

Les placements monétaires sont constitués de billets de trésorerie et sont évalués à leurs coûts d'acquisition majorés des intérêts courus à la date d'arrêté.

2.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5- Capital social

Le capital social est quotidiennement augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.6- Le résultat net de la période

Le résultat net de la période est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres diminué des autres charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins values réalisées et/ou potentielles sur actions et obligations et diminué des frais de négociation.

3- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

3.1- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés :

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 31/12/2011	En % de l'actif net
Premier marché-Cote permanente				
AB	269	16 306	17 571	8,23%
ADWYA	1 473	10 144	10 373	4,86%
ARTES	1 360	15 069	13 059	6,12%
ASSAD	1 500	15 952	15 897	7,45%
BNA	750	9 000	9 013	4,22%
BT	1 140	12 381	12 206	5,72%
BTEI	483	14 047	14 407	6,75%
GIF	2 200	13 165	12 648	5,92%
PGH	1 728	12 038	14 123	6,62%
SALIM	430	13 101	12 898	6,04%
SFBT	1 000	11 009	13 011	6,09%
TPR	2 975	14 760	17 704	8,29%
TUNISAIR	6 000	10 200	10 128	4,74%
Second marché-Cote permanente				
C CEMENT	4 000	15 680	16 212	7,59%
Titres SICAV				
AMEN PREMIERE	30	3 055	3 134	1,47%
TOTAL	25 338	185 909	192 385	90,11%

3.2- Obligations et valeurs assimilées :

Le solde de ce poste correspond aux placements en obligations et bons d'Etat.

Le détail de ces valeurs se présente ainsi :

Désignation	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2011	En % de l'actif net
BTA110319B	20	19 560	20 313	9,52%
TOTAL	20	19 560	20 313	9,52%

3.3- Disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2011 à 1 923 dinars et se détaille comme suit :

DISPONIBILITES	Valeur actuelle	En % de l'actif net
Compte courant	1 923	0,90%
TOTAL	1 923	0,90%

3.4- Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 28 Mars 2011 au 31 décembre 2011

Capital au 28/03/2011	
Montant	100 000
Nombre de titres	1000
Nombre d'actionnaires	19
Souscriptions réalisées	
Montant	106 700
Nombre de titres émis	1067
Nombre d'actionnaires nouveaux	10
Rachats effectués	
Montant	-8 000
Nombre de titres rachetés	80
Nombre d'actionnaires sortants	2
Autres effets s/capital	
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	2 572
Régularisation des sommes non distribuables	3 055
Variation des plus ou moins Values potentielles sur titres	6 476
Frais de négociation de titres	-467
Droit de sortie	84
Capital au 31/12/2011	
Montant	210 420
Nombre de titres	1987
Nombre d'actionnaires	27

3.5- Revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Période Du 28/03/2011 au 31/12/2011
Revenus des obligations	546
Revenus des actions et valeurs Assimilées	4017
TOTAL	4 563

3.6- Revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'analysent comme suit :

Désignation	Période	
	Du 28/03/2011	au 31/12/2011
Revenus compte rémunéré		85
TOTAL		85

3.7- Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire et du gestionnaire calculées comme suit :

- Le gestionnaire est rémunéré au taux de 1,75% l'an indexé sur l'actif net quotidien du fonds.
- Le dépositaire est rémunéré au taux de 0,1% HT l'an indexé sur l'actif net quotidien du fonds. La rémunération minimum est fixée à 1 000 HT dinars pour la première année d'activité et 2 000 HT dinars par an pour la durée de vie restante du fonds sans que cette rémunération excède les 12 000 HT dinars par an.

Désignation	Période	
	Du 28/03/2011	au 31/12/2011
Honoraires du gestionnaire		2141
Honoraires du dépositaire		147
TOTAL		2 288

3.8- Autres charges :

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel.

3.9- Sommes distribuables :

Les sommes distribuables correspondent au résultat d'exploitation de la période majoré de la régularisation de ce résultat constaté à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

La régularisation des distributions de l'exercice en cours est égale à une fraction du prix d'émission et de rachat, calculée au prorata des résultats d'exploitation.